



Les Ecureuils de Péronne
6, Rue des Taillis 80200 Péronne
06.22.81.51.54
ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr
www.ecureuilsdeperonne.fr
<https://www.facebook.com/ecureuilsdeperonne/>

Objet : Procédures disciplinaire / Procédure interne simplifiée

Procédure interne simplifiée pour éviter les dérives

Étape 1 — Signalement interne au Comité Directeur

Toute section peut signaler un problème via un **formulaire simple** contenant :

- faits datés,
- témoins éventuels,
- mesures déjà prises,
- demande de la section.

Étape 2 — Analyse préliminaire par le Comité Directeur

Le Comité Directeur décide :

- médiation,
- rappel au règlement,
- classement sans suite,
- ou ouverture d'une procédure disciplinaire.

Étape 3 — Médiation conseillée avant toute sanction

Sauf cas grave (violence, danger), une médiation est tentée.

Étape 4 — Si nécessaire : ouverture de la procédure disciplinaire

- convocation LRAR,
- délai de 14 jours,
- audition,
- vote.

Étape 5 — Décision motivée

- radiation,
- suspension,
- avertissement,
- ou absence de sanction.

Étape 6 — Archivage

Chaque dossier est archivé pour éviter les pertes d'information.